



www.ville-beauchamp.fr

DELAIS DE GARDE DES OBJETS OU DOCUMENTS TROUVES

POSTE CENTRAL DE POLICE MUNICIPALE DE BEAUCHAMP
125, CHAUSSEE JULES CESAR
01. 34. 18. 60. 70.

NATURE DES OBJETS	DELAIS DE GARDE	DEVENIR
Objet de valeur : Bijoux, montres, appareils photos et autres...	Un an et un jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut de réclamation : transmis à l'Administration des Domaines pour vente publique
Téléphones portables	Un an et un jour	Remis à un opérateur pour recyclage ou destruction
Argent en numéraire (trouvé avec ou sans contenant)	Un an et un jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : versement au Trésor Public
Papiers officiels	Quinze jours	Restitués au propriétaire résidant sur la commune. A défaut : expédiés à la Mairie du lieu de résidence pour restitution (après confirmation). Pour les étrangers, renvoyés au Consulat ou Ambassade d'origine
Cartes diverses	Quinze jours	Transmises à l'organisme émetteur
Papiers divers (trouvés avec ou sans contenant)	Un an et un jour	Destruction
Contenants : Sacs, porte-monnaie, portefeuilles et autres...	Un an et un jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à l'Administration des Domaines pour vente publique, ou destruction
Lunettes	Un an et un jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à un opticien pour recyclage
Clefs et porte-clefs	Un an et un jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : destruction
Médicaments	1 semaine	Remise à un pharmacien qui en assure la collecte
Deux-roues	Un an et un jour	Remise à l'inventeur à sa demande avec justification A défaut : transmis à l'Administration des Domaines pour vente publique
Objets divers : Parapluies, casques et autres...	Un an et un jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à l'Administration des Domaines pour vente publique, ou destruction
Vêtements	Un an et un jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à une œuvre d'utilité publique, ou détruits suivant l'état
Denrées alimentaires	Dans les meilleurs délais	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à une œuvre d'utilité publique, ou détruits suivant l'état
Objets cassés ou en mauvais état	1 mois	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à l'Administration des Domaines pour vente publique, ou destruction